

# Souvenirs d'un témoin

au procès Maurras – Lyon janvier 1945

Pierre Darcel

Le 27 janvier 1945, un tribunal d'exception, dit Cour de justice, condamnait Charles Maurras à la détention à perpétuité. Le commissaire du gouvernement provisoire de la République qui occupait le siège de l'avocat général avait demandé la peine de mort.

J'avais déposé la veille, comme témoin cité en cours de procès par l'avocat de la défense et en des heures dramatiques : lors de notre entretien dans son cabinet, le 25 janvier au soir, ce dernier était alors persuadé que la mort serait le verdict de ce tribunal à caractère révolutionnaire.

Le récit des circonstances et motifs de cette déposition de la dernière heure ne fut jamais fait, si j'excepte un enregistrement sur cassette que je confiais, en 1976, à un prêtre, M. l'Abbé de Nantes et aux religieux qui l'entourent. Nous redoutions la mort, la vie de Maurras était épargnée : les péripéties du procès devenaient sans intérêt et trente-deux années passèrent.

La rédaction des *Cahiers Charles Maurras* m'en demandait le récit il y a plusieurs années déjà. Les *Cahiers Charles Maurras* sont le mémorial très précieux et unique pour servir l'histoire de Maurras et à travers lui de la pensée contre-révolutionnaire de la fin du XIX<sup>e</sup> à celle de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont le document sans lequel aucune recherche ou études sérieuses ne pourraient être entreprises sans s'y référer. Je ne puis donc différer plus longtemps d'y répondre, encore que, devant la page blanche, la main hésite à faire ressurgir la chronique de ce temps de haine, d'imposture et d'iniquités. Avant de laisser la parole au témoin, deux observations :

- sur le procès lui-même, je ne puis que confirmer que ce qui était voulu était l'exécution de Charles Maurras par un jugement expéditif après une instruction symbolique ;
- le rôle décisif de l'avocat, M<sup>e</sup> Goncet, honneur du Barreau en ce temps de peur et de justice sommaire, doit être souligné : sans aucun doute pour moi, il arracha Maurras à une mort certaine.

Nous présenterons tout d'abord ce témoin du pays réel, l'un de ceux qui suivirent Maurras et les chefs de la contre-révolution, à l'exemple de leurs anciens qui étaient avec Monsieur de Charette. Témoin direct des événements qui précèdent et expliquent l'inique procès, il va les rapporter un peu à la manière du *Journal d'un bourgeois de Paris*, ou de ces nombreux *Mémoires de la Révolution* : cette chronique d'un inconnu vise non à apporter des faits nouveaux à retenir par l'Histoire, mais à les présenter sous un éclairage autre pour aider ceux qui ne connurent pas – ou connurent mal – cette époque.

Lecteur de *L'Action française* très jeune, Camelot du roi à 18 ans, de 1927 à 1939 je participais à toutes les manifestations et actions de la rue contre la politique d'abandon du régime, contre l'Allemagne au militarisme d'abord renaissant, puis de plus en plus menaçant. À partir de 1932 et jusqu'à la veille même de mon départ à la guerre, durant plus de sept années, j'allais avoir l'exceptionnel privilège de pouvoir approcher personnellement Maurras plusieurs heures chaque semaine. Toujours seul avec lui, je l'accompagnais le soir dans ses déplacements parisiens, en banlieue et en proche Province parfois le dimanche. Ce ne pouvait être comme garde du corps, Maurras ne l'aurait pas toléré. Membre de cette armée, de cette phalange de bons citoyens qui s'était levée à l'appel de l'Action française, c'est à ce titre que je servais ; aussi, c'est un peu comme une sorte d'aide de camp que Maurras me voyait. En cours de chemin, ainsi qu'il aimait à le faire avec ses visiteurs, il conversait beaucoup avec moi, me questionnait et m'expliquait ce qu'il fallait comprendre et retenir des événements. Que de souvenirs... Il me fut donné ainsi de pouvoir suivre, mieux que les lecteurs du journal, l'extraordinaire combat mené presque seul par Maurras, contre les politiciens qui désarmaient moralement et matériellement la France, face à un ennemi de plus en plus redoutable. Contre le pangermanisme sous sa forme renouvelée, le nazisme, mais aussi contre l'insidieuse propagande qu'il répandait en France, Maurras ne cessa d'alerter le pays, hélas ! vainement. Et c'est dans le plus extrême désarmement moral et matériel que la France allait s'engager dans la guerre. Mobilisé dès les premières heures des hostilités, j'étais incorporé sur ma demande dans une unité combattante : disciples de Maurras, c'est très naturellement que nous avions à être, avec nos moyens, aux premiers rangs des défenseurs de la Patrie, République ou Monarchie.

La guerre, puis les camps de prisonniers ; après des années de captivité, des suites d'une évasion je revenais à Paris en mars 1944.

Au cours de mes années de détention, privé de nouvelles de France, c'est la France de mes souvenirs que j'avais conservée et portée en moi dans les camps et prisons ; c'est nécessairement par rapport à elle que j'allais comparer la Patrie retrouvée.

Nous sommes en 1944. La France est alors épuisée : ruines et pillages immenses ; tout son Peuple livré à l'arbitraire et aux brutalités d'une armée ennemie, conduite et animée par une idéologie fanatique et barbare. Un million de prisonniers derrière de lointains barbelés, leurs familles séparées qui de l'époux, du père ou du fils depuis des années. Tous les malheurs accumulés par deux guerres d'enfer en trente ans ; l'hécatombe de près de deux millions de jeunes français étendus froids et sanglants sur leur terre mal défendue à deux reprises en trente ans. Deux invasions, la seconde qui occupait cette fois la totalité de son territoire avec son cortège d'humiliations, d'exactions et de misères. Voilà où en était la France. Voilà où l'avait conduite un régime incapable et impuissant, ses politiciens surtout préoccupés de leurs jeux stériles, de démagogie électorale, au détriment de la protection des frontières, du maintien d'une armée forte, alors que depuis 1933, l'Allemagne nazie ne dissimulait plus ses intentions bellicistes et préparait sa guerre éclair.

Dans Paris occupé, comme dans les camps de prisonniers, je constatais l'échec de la propagande allemande pour une collaboration. L'occupant en avait d'ailleurs pris son parti : il campait très à part de la population qui se tenait ostensiblement à l'écart. Je retrouvais des amis de travail qui faisaient partie de groupes de résistance non politiques. Peu nombreux au début, avec les événements leur nombre grandissait, Pour moi, la Résistance avait commencé en 1927, s'était poursuivie sans relâche jusqu'en 1939, puis les armes à la main sur les champs de bataille de 1939–1940 et dans les camps. Toujours ce même combat pour la défense et l'indépendance de la Patrie. Ouvrier de la première heure, je n'en attendais aucun salaire. J'appréciais et saluais les actes de courage de ceux des heures suivantes, y compris ceux de la onzième, si j'étais reconnaissant à l'Action française de m'avoir appris très jeune que ce qui est dû à la Patrie ne commence pas le jour d'une défaite ou d'une occupation.

En avril 1944, un mois après mon retour, j'assistais à l'extraordinaire enthousiasme du peuple parisien pour accueillir le maréchal Pétain venu inopinément à Paris s'incliner devant les corps de victimes d'un bombardement. Dans cette ville livrée à la soldatesque vert-de-gris depuis des années, le spectacle subit et inattendu d'un maréchal de France en uniforme, du vainqueur de Verdun, prisonnier ainsi que le peuple qui l'acclamait, était l'incarnation de la France réelle face à l'Allemagne occupante. Des imbéciles devaient parler par la suite de la versatilité de ce peuple si fin, au spectacle de ce même enthousiasme et de ces mêmes foules sur les Champs-Élysées quatre mois plus tard. C'est la fuite des allemands et le retour de l'armée française qu'il acclamait ; hommage, comme on le sait, rapidement détourné de sa véritable et unique signification.

En effet, à la faveur du débarquement, les politiciens pouvaient reprendre un pouvoir abandonné par eux à l'heure de la défaite. Retour rendu d'autant plus facile que, de leur côté, les allemands dans leur fuite emmenaient avec eux, prisonnier, le chef du gouvernement légal, reconnu comme tel par tous, y compris par l'Amérique et l'U.R.S.S. Avec eux s'imposaient les gens de Londres, pleins de rancœur d'avoir été si peu suivis par l'ensemble des français. Totalement inconscients ou indifférents aux souffrances et épreuves supportées par 40 millions de français demeurés sur leur terre envahie, ils appréciaient, jugeaient et excluaient avec morgue et brutalité, pour instaurer un régime pur, dur et de gauche voulu par De Gaulle. Ils s'approprièrent la France comme un bien dont ils eussent été les seuls dignes !

Pour les politiciens avec lesquels De Gaulle avait fait alliance, reprendre ainsi le pouvoir n'était rien : ils avaient à le conserver. Redoutant d'être rendus responsables des immenses malheurs de la Patrie, l'accueil récent du Maréchal par Paris, dont ils n'avaient pu comprendre la signification, les inquiétait : de justiciables ils se faisaient justiciers ; d'accusables, accusateurs.

Ils interdisaient toute interprétation autre des événements que la leur, par la main-mise totale et radicale sur tous les moyens d'information, presse et radio. Par la rumeur infâme de collaboration avec un ennemi abhorré, ils faisaient se taire toute protestation ou tentative de contestation de leur entreprise.

À ce peuple qui venait de subir tout le poids de la défaite et l'occupation, ils allaient ajouter avec l'aide d'une presse hurlant à la mort et les violences de la rue aux mains de bandes armées, une terreur plus sanglante encore que celle de la Révolution, *dixit* leur Garde des Sceaux. Des arrestations arbitraires par centaines de milliers, des exécutions sommaires par dizaines de milliers, créèrent cette psychose de la grande peur des époques sombres de notre histoire, propice à leurs desseins. Des décrets-lois étaient promulgués pour légitimer l'exclusion des suspects d'opposition, les frappant d'indignité nationale à l'exemple du décret du 23 novembre 1791 qui visaient les « suspects de révolte ».

Après avoir eu à subir les prisons allemandes, j'avais à connaître les prisons françaises.

Le 25 août, j'étais arrêté à mon domicile parisien sur dénonciation anonyme. Ma femme et l'un de mes enfants menacés par des mitraillettes françaises ; j'étais emmené, frappé, laissé pour mort, je me retrouvais dans une prison. Huit jours après sur pétition des habitants de mon quartier de Ménilmontant j'étais libéré sans excuses : en ces temps de liberté formelle, je n'avais pas à en attendre. Durant ma détention, que de récits douloureux, certains atroces, je devais recueillir de malheureux arrêtés ainsi que moi

sur dénonciation anonyme, vengeance ou simple appartenance au monde des notables ; parmi nous quelques collaborateurs qui se tenaient à l'écart.

Je sortais de prison pour apprendre que Maurras y entrait à son tour. Je n'en fus pas étonné. Je savais que les politiciens et gens de Londres avaient rencontré des difficultés à Alger, avant l'élimination de Darlan et de Giraud et que leur entreprise avait pu prendre corps seulement après. Or, Maurras ne pouvait être, pour eux, qu'infiniment plus dangereux que ces deux militaires. Personnage important, politique, philosophe, écrivain, journaliste et académicien par surcroît, son influence était considérable et il n'avait eu que trop raison pour les deux guerres. Sa présence ferait gravement obstacle à leur entreprise. Il devait être liquidé.

Inculpé d'intelligence avec l'ennemi, passible donc de la peine de mort, c'est dans ce climat de règlement de compte qu'il attendait d'être jugé ; il était alors âgé de 77 ans cette même année ou Soljenitsyne, était de son côté, enfermé dans un goulag.

## Le procès

En décembre 1944, j'étais chargé par le ministère des Prisonniers et Déportés d'organiser, en Ardèche, un centre de rapatriement de prisonniers de guerre qui allaient être libérés : à nouveau j'endossais l'uniforme.

Ce même mois, nous étions informés de la date du procès de Maurras et du lieu – Lyon – où il serait jugé. Les dirigeants de l'Action française à Paris apprenaient qu'on tenterait de l'abattre en cours de procès, sur le parcours de la prison au palais de justice ; quelques semaines auparavant un premier attentat, à l'intérieur même de la prison, avait échoué. Un commando de Camelots du roi fut alors organisé, j'en faisais partie. Sa mission devait consister à assurer sa sécurité aux abords des bâtiments et sur le parcours du fourgon cellulaire qu'une camionnette de nos amis armés suivrait.

Le 25 janvier au soir, deuxième journée du procès, Maurras ayant réintégré sa prison sans incident, je regagnais le centre de la ville.

Pour ceux qui, comme moi, eurent à connaître cette grande, belle et noble ville en ce mois de janvier 1945, le souvenir ne pourrait s'en effacer. La neige la recouvrait, en étouffait les bruits. Les fenêtres sans lumière des immeubles, du camouflage de guerre, les faisaient paraître abandonnés. Les passants se hâtaient, nul flâneur, les magasins et cafés étaient vides. L'angoisse pour les leurs à la guerre, ou dans les camps, dans une Allemagne maintenant bombardée de jour et de nuit, avait fait se fermer plus encore une population déjà naturellement réservée. Une épuration féroce, sous le proconsulat d'un certain Yves Farge, avait ajouté la griffe de la peur. L'impression en était

étrange, comme irréaliste. La nouvelle du procès Maurras ne soulevait aucune émotion apparente ; si les lyonnais pouvaient en parler entre eux, ils se taisaient ou répondaient évasivement devant les étrangers à leur ville.

J'arrivais place Bellecour lorsque je croisais un des plus proches collaborateurs de Charles Maurras, Tissier de Malleray. Nous nous saluâmes ; il se souvenait de m'avoir vu si souvent avec Maurras avant la guerre. Il était visiblement accablé : « Je sors de chez l'avocat, me dit-il, il est catégorique, c'est la mort ! ». Je ne m'y attendais pas. Je n'avais pu croire en effet, jusqu'alors, qu'« ils » oseraient aller jusque là. Depuis des mois, certes, nous apprenions chaque jour l'arrestation de personnages importants et cette même menace contre eux. Il y avait ces exécutions sommaires. La vie d'un homme comptait alors bien peu, celui-là ou cet autre, et la guerre qui exterminait des populations entières en Europe ou dans le Monde. Mais Maurras, et par des Français !... Dès mon arrivée en Allemagne, en 1940, et durant mes années de captivité je n'avais cessé de lire dans la presse autorisée dans nos camps que les Allemands accusaient Maurras d'être l'obstacle majeur à leur politique de collaboration, d'être le mauvais conseiller du maréchal et l'ennemi personnel du grand Reich. J'avais redouté en ces mêmes années qu'ils ne l'exécutent. Aussi, que des juges français puissent se charger de ce travail pour le roi de Prusse, me stupéfiait et je faisais part largement à notre ami de mon indignation. Me prenant par le bras : « Allons chez l'avocat, me dit-il, il faut que vous le déclariez demain devant le Tribunal. » Je refusais net. Il y avait ma mission de surveillance de la rue et je ne pouvais lui révéler la présence de notre commando qui assurait la sécurité de Maurras. En réalité je n'étais encore pas convaincu de ce nouveau danger, celui venant du tribunal. Je connaissais la profonde amitié de Tissier pour Maurras et je pensais qu'elle lui faisait exagérer le danger. Il insistait et ne comprenait pas mon refus. Apprenant que le défenseur de Maurras avait été désigné d'office, je pensai alors qu'il serait plus objectif. Pour savoir ce qu'il en était réellement, j'acceptai de le suivre.

M<sup>e</sup> Goncet nous reçut visiblement sans intérêt et même avec agacement. Il paraissait épuisé ou malade. Je lui fus présenté : « Maurras est fichu, me dit-il, et je ne vois pas, au point où en est cette affaire, ce qui pourrait maintenant y changer. » Toujours préoccupé par ma mission de protection, je lui demandai, avant de lui parler de l'Allemagne, de retenir que si ce que je pouvais dire n'avait d'autre intérêt à ses yeux que d'ajouter un nom à une liste de témoins que je savais être fort courte, à peine une douzaine, il aurait à m'en dispenser et je prétextais mes années de captivité. Il acquiesça et m'écouta cette fois avec plus d'attention ; dois-je ajouter qu'il me laissa debout...

Comme j'achevais de répéter ce que j'avais dit à notre ami, le téléphone sonna et nous ne pouvions pas ne pas entendre ce qu'il répondait à son correspondant : « ... le vieux est fichu, vous vouliez sa peau, vous l'avez ! — vous savez que j'ai été désigné d'office et que je ne le voulais pas. — vous savez que j'ai été à Paris, à la Chancellerie, pour en être déchargé ; rien à faire. — vous savez que De Gaulle a demandé son transfert à Paris ; rien à faire. — vous savez que lorsque pour la première fois j'ai dû entrer dans sa cellule, ce fut comme à reculons. — Ce que vous ne savez pas, c'est que maintenant je connais Maurras, je connais le dossier, c'est le juste que je défends et c'est auprès de Maurras et de ses amis que je trouve maintenant de l'oxygène, alors que près des vôtres, des miens ce n'est que haine et bassesse. . . Il salua, raccrocha et me dit : « c'est un de mes amis du comité de libération de Lyon qui venait aux nouvelles ; ainsi il est fixé. »

Il s'était levé, marchait dans son bureau, le temps passait. Revenant vers moi : « Soyez demain à 8 heures au tribunal. L'affaire m'échappe, il ne reste plus que les impondérables ; vous étiez prisonnier, les autres vont rentrer, alors. . . Soyez bref, ne dites pas que vous connaissiez Maurras avant la guerre, c'est loin et j'ai les autres, ne parlez pas du roi de Prusse » et il nous raccompagna.

En quittant l'avocat, son attitude et ce qu'il avait dit au téléphone me donnaient à penser que ce procès n'était finalement que de pure forme, que le verdict en avait été décidé avant même qu'il ne s'ouvrît : je redoutais maintenant le pire.

Le 26 janvier je déposais et en uniforme. Aux juges je n'avais rien à dire, ils étaient là pour demander la mort. Il y avait le jury, composé d'hommes du peuple, comme moi. Quelqu'en ait été le choix, peut-être pouvait-il s'en trouver parmi eux qui avaient un fils, frère ou proche encore prisonnier. J'avais à être leur témoin. La haine qui déferlait sur le pays depuis cinq mois, atteignait à son paroxysme dans ce prétoire ; contre Maurras c'était l'hallali. J'avais à faire entendre la voix de ces centaines de milliers de soldats prisonniers en Allemagne, d'une guerre engagée avec trop peu d'armes, trop peu d'alliés, mal conduite et perdue. Faire entendre que nous ne comprendrions pas que Maurras fût fusillé par des français, alors que les allemands le dénonçaient comme étant leur ennemi. Tenter qu'au moment même où sa vie serait entre les mains des jurés, ils hésitent à prononcer la mort, non pour lui, bien sûr, mais pour eux, pour nous, pour ce regard ou cette question qui pourrait leur être posée.

Je fus bref, des exemples simples sur ce que les allemands disaient ou écrivaient contre Maurras, les mesures particulières prises par eux contre ses amis dans nos camps ; je me gardais de laisser paraître le moindre des sentiments qui pourtant m'agitaient. Un journaliste célèbre de l'époque,

Géo London, devait parler « d'Union sacrée » : « la déposition du capitaine Darcel va répandre pour quelques instants dans la salle... une bienfaisante atmosphère d'Union sacrée... » Au moins ce chroniqueur de toutes les affaires judiciaires célèbres depuis vingt-cinq années avait-il senti que pour ce soldat, pour cet homme des camps et prisons allemands et ses camarades encore derrière les barbelés, la haine qui déchirait les Français ne pouvait être comprise.

Maurras fut condamné à la prison à vie.

Vêtu de droguet, coiffé de la toque ronde, hideuse et dérisoire des condamnés à perpétuité, les sabots aux pieds, le Prince des Lettres, le Maître de la Pensée contemporaine, mais plus encore le défenseur impavide de la Cité, ne devait plus être jusqu'à la veille même de sa mort, à l'âge de 84 ans, que le numéro d'écrou 8321.

C'est la revanche de Dreyfus, s'était-il écrié à la lecture du verdict. La réponse, mais surtout la leçon qu'il allait donner à ce petit capitaine obscur et aux siens fut qu'il ne pouvait y avoir d'*affaire Maurras*.

Quelle qu'ait été l'iniquité du jugement, quel que fut son sort misérable de plus vieux prisonnier du monde, il n'aurait pas toléré de ses disciples et amis innombrables qu'ils déchirent pour lui la Patrie par une guerre civile sèche semblable à l'autre Affaire, ou sanglante comme celle qui depuis 1940, à l'instigation de De Gaulle, venait de déchaîner la haine entre les Français, rompant l'unité de la France, qu'aucun gouvernement depuis n'a pu rétablir. Il n'aurait pas davantage toléré, par des appels à l'opinion mondiale, auprès d'intellectuels des pays occidentaux où il était connu et honoré, que sa Patrie fut mise en accusation : il choisit de se taire sur son sort personnel et l'on se prend à penser à Socrate...

Arrivant à sa fin, Dieu lui indiqua sa porte de gloire et lui accorda de s'endormir dans sa paix certaine<sup>1</sup>

Avril 1977

---

<sup>1</sup> Charles Maurras : *Prière de la fin* ; Clairvaux 1950.